

N° immatriculation A. AB-031-MX Date de 1<sup>ère</sup> immatriculation B 25/06/2009  
C.1 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3

72 RUE DU PRESIDENT WILSON

46000 CAHORS

D.1 RENAULT

D.2 44AGE4

D.2.1

D.3 MIDLUM

E. VF644AGE000006497

F.1 10000

F.2 10000

F.3

G 7675

G.1 7600

J N2

J.1 VASP

J.2

J.3 BOM

K L-0117-06-04

P.1 4764

P.2 158

P.3 GO

P.6 13

Q

S.1 3

S.2

U.1 78

U.2 2645

V.7

V.9 TR250555\*0651C

X.1 VISITE AVANT LE 22/06/2012

Y.1 0

Y.2 0

Y.3 0

Y.4 0

Y.5 0

Y.6 0

Pour le ministre de l'Intérieur et par délégation,  
la sous directrice de la circulation  
et de la sécurité routières

*A. Lebrun*

Anne LEBRUN

H

I 10/01/2012

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Certificat d'immatriculation

COUPON DETACHABLE

AB-031-MX 10/01/2012

2012AC86100

VF644AGE000006497

RENAULT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS



CRFRAAB031MXOVF644AGE00000649780906250VASP<<  
BOM<RENAULT<<<<<<<MIDLUM<<<<<<<2012AC8610066



**PROCÈS-VERBAL  
DE CONTRÔLE TECHNIQUE**

N° d'imprimé : **K007335420**

NATURE DU CONTRÔLE <b>Contrôle technique périodique</b>	(3) DATE DU CONTRÔLE <b>20/07/2021</b>	N° DU PROCÈS-VERBAL <b>21029149</b>
--	---	--

**(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE**

**Favorable**

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

**19/07/2022**

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

**Contrôle technique périodique**

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÈMENT : **S046K039**

(9) RAISON SOCIALE : **AUTO BILAN FRANCE**

(3) COORDONNÉES : **Z.A.C. des Grands Camps  
46090 MERCUES**

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÈMENT : **046K7002**

NOM ET PRÉNOM : **LE BOTH LAURENT**

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
<b>AB-031-MX (F)</b>	<b>10/01/2012</b>	<b>25/06/2009</b>

Marque	Genre	Carrosserie
<b>RENAULT</b>	<b>VASP</b>	<b>BOM</b>

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
<b>VF644AGE000006497</b>	<b>N2</b>

Type/CNIT	Énergie
<b>44AGE4</b>	<b>GO</b>

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

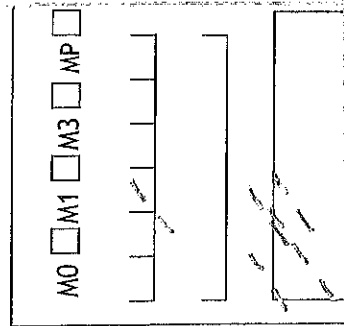
**154495**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAT DE CHARGE : **A vide**  
CATÉGORIE DU VÉHICULE :  
**Véhicule à moteur de transport de marchandises**

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

MO  M1  M3  MP



**(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ**

**DÉFAILLANCES MINEURES :**

- 4.6.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHÉ ARRIÈRE) : Glace défectueuse
- 6.1.2.a.1. TUYAUX D'ÉCHAPPEMENT ET SILENCIEUX : Dispositif endommagé sans fuite ni risque de chute (Gauche Latéral Inférieur Intérieur)
- 6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTIPROJECTIONS : Détériorés ou mal fixés (Essieu 2.Droite Inférieur)
- 7.1.2.b.1. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Ceinture de sécurité endommagée (Milieu)

**MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES**

**Opacité des fumées ( $\leq 0.65 \text{ m}^{-1}$ ) :**  
C1:  $0.10 \text{ m}^{-1}$  C2:  $< 0.10 \text{ m}^{-1}$

**Frein de service :**  
Efficacité globale ( $\geq 45\%$ ) : global: 58%  
Efficacité par essieu : E1: 66% E2: 54%  
Déséquilibre ( $< 20\%$ ) : E1: 7% E2: 8%  
**Frein de stationnement :** Efficacité ( $\geq 18\%$ ) : 34%

**Frein de secours :**  
Efficacité par essieu : indépendance des circuits

**Feux de croisement ( $-0,5\%$  à  $-2,5\%$ ) :** G: -1.0% D: -1.4% h:  $< 0,8 \text{ m}$

**État de charge inférieur aux deux tiers du poids total en charge :**  
Bennes à ordures ménagères

# PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

(Annexe 3 à l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial)

DATE DU CONTROLE :	09/06/2009	<b>S.E.M.A.T. SA</b> 335, avenue Jean Guiton 17028 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE Tél. 05.46.00.22.22 - Fax 05.46.43.72.48 N° Id 262 17 300 00037 SIRET N° 778 128 462 00034 URSSAF LA ROCHELLE 4055 050 171 APE 342 A - RC B 778 128 462 TVA N° FR 82 778 128 462
N° DE CONTROLE :	HCT/09.T1108	
CARROSSIER (nom et adresse):	SEMAT.....	(Voir attestation ci-jointe)
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION :	31/07/2009	

## IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

(D 1) Marque : ..... RENAULT .....

(D 2) Type Variante Version : ..... 44AGE4 .....

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type: ..... VF644AGE000006497 .....

(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : ..... 10000 .....

(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : ..... 0 .....

(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : ..... 7675 .....

(G 1) Poids à vide national (PV) (kg) : ..... 7600 .....

(J 1) Genre national (3) : ..... VASP .....

(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) : ..... BQM .....

(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : ..... 3 .....

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS : Longueur : L = 6,455 m Largeur : l = 2,20 m Surface L x l = 14,201 m<sup>2</sup>

## ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route ;
- avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus ;
- que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
  - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
  - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
  - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :

~~— dans sa notice descriptive (1) ;~~

- dans l'accord fourni par son service technique (1) ;

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.

- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
- la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
- le genre J1 n'est pas TCP ;
- le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à LA ROCHELLE

Le 09/06/2009

Signature et cachet du carrossier qualifié

**S.E.M.A.T. SA**  
335, avenue Jean Guiton  
17028 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE  
Tél. 05.46.00.22.22 - Fax 05.46.43.72.48  
N° Id 262 17 300 00037  
SIRET N° 778 128 462 00034  
URSSAF LA ROCHELLE 4055 050 171  
APE 342 A - RC B 778 128 462  
TVA N° FR 82 778 128 462

(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet

(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.

(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route

**ATTESTATION D'EQUIPEMENT :**

Je soussigné RENAULT TRUCKS SAS atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

- 1 - Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9 :
  - sur échappement OUI
  - électromagnétique sur transmission NON Poids : 0 kg
  - Cet équipement n'autorise pas une majoration de la masse maxi sur l'essieu arrière.
- 2 - Pneumatiques : Essieu 1 : 225/75 R 17,5  
Essieu 2 : 225/75 R 17,5
- 3 - Charges maximales admissibles Essieu 1 : 3700  
Essieu 2 : 7000
- 4 - Dispositif de protection contre l'encastrement arrière : NON
- 5 - Type de suspension de l'essieu moteur (voir point 5.2.1) SM2, NI PNEUMATIQUE NI EQUIVALENTE
- 6 - Limitation de couple «TR0» : NON

- Ce véhicule satisfait aux prescriptions des directives et règlements :

- relatives au niveau sonore, directive 92/97CE, 96/20 et 99/101 (niveau ≤ 80dB(A))
- relatif au freinage, règlement ECE 13R09
- relatives aux émissions polluantes :

Réglages moteur	Directive	Niveau d'émissions
160-EC06-TR0 / 190-EC06-TR0 / 215-EC06-TR0(*)	0555*0651C	Euro 4
160-EC06-TR25 / 190-EC06-TR25 / 215-EC06-TR25	0555*0651C	Euro 4
215-EC06B-TR0(*)	0555*0651E	Niveau Euro 5
215-EC06B-TR25	0555*0651E	Niveau Euro 5

(\*) la limitation de couple « TR0 » (couple moteur non limité en cas de défaillance détectée par le système embarqué de surveillance de la réduction des émissions, ou en cas de défaillance de ce dernier), ne peut équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services d'incendie et les ambulances en application du point 6.5.5.8 de la directive 2006/51/CE.

44AGE4

MIDLUM  
DXI 5 160/190/215  
10 - 91 (multipoids)  
3,7 / 7,0  
4,0 / 7,0 - 3,6 / 6,3

# RENAULT TRUCKS SAS

## Description du véhicule 44AGE4

L-0117-06-04  
Mai 2008

**0 GENERALITES**

- 0.1 Constructeur : **RENAULT TRUCKS SAS-99**, Route de LYON - 69802 SAINT PRIEST.
- 0.3 Marque : **RENAULT**.
- 0.4 Désignation commerciale : **MIDLUM**.
- 0.5 Catégorie internationale : **N2**.
- 0.6 Genre : **châssis-cabine pour CAM ou pour VASP**.
- 0.7 Type : **44AGE4**  
Variantes :  
CC (cabine courte)  
CL (cabine longue)  
C4 (cabine 4 portes)  
Versions :  
-- E5 : PTAC : 10 000 kg - 3700 sur essieu 1 - 7000 sur essieu 2  
-- E6 : PTAC : 10 000 kg - 4000 sur essieu 1 - 7000 sur essieu 2  
-- E7 : PTAC : 9 000 kg - 3600 sur essieu 1 - 6300 sur essieu 2  
27 -- : empattement 2,700 m  
29 -- : empattement 2,900 m  
32 -- : empattement 3,200 m  
35 -- : empattement 3,500 m  
38 -- : empattement 3,800 m  
41 -- : empattement 4,100 m  
44 -- : empattement 4,400 m  
47 -- : empattement 4,700 m  
51 -- : empattement 5,100 m
- 0.7.1 Décodage des TVV : sans objet.
- 0.8 Puissance administrative : **13 CV**.

**1 CONSTITUTION GENERALE**

- 1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues avant, 4 roues arrière.
- 1.1.1 Emplacement des roues motrices : essieu 2.
- 1.1.2 Emplacement des roues directrices : essieu 1.
- 1.2 Dimensions des pneumatiques :

Pour versions	-- E5	-- E6	-- E7
225/75 R17,5 - 129/127 M	X	-	X
9,5 R17,5 - 129/127 M	X	-	X
235/75 R17,5 - 132/130 M	-	X	X

Sont admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes :  
- indices de vitesse égaux ou supérieurs à ceux figurant ci-dessus,  
- indice de vitesse égal ou supérieur à G.

- 1.3 Constitution du châssis ou de la coque : longerons et traverses en tôle d'acier.

1.3.1 Dimensions des longerons :

Versions	Variantes CC et CL		Variante C4	
	Suspension essieu 2			
	Mécanique	Pneumatique	Mécanique	Pneumatique
27	209x70x4,5	Interdit	Interdit	Interdit
29	209x70x4,5	Interdit	Interdit	Interdit
32	209x70x4,5	Interdit	Interdit	Interdit
35	211x70x5,5	213x70x6,5	214x70x7	214x70x7
38	211x70x5,5	213x70x6,5	214x70x7	214x70x7
41	211x70x5,5	213x70x6,5	214x70x7	214x70x7
44	211x70x5,5	213x70x6,5	214x70x7	214x70x7
47	211x70x5,5	213x70x6,5	214x70x7	214x70x7
51	211x70x5,5	213x70x6,5	214x70x7	214x70x7

- 1.4 Emplacement et disposition du moteur : au-dessus de l'essieu 1 dans l'axe longitudinal du véhicule.
- 1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée.

**2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)**

Versions :	-- E5	-- E6	-- E7
Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière			
2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	10000	10000	9000
2.1.1 Poids total autorisé en charge en configuration "engin de service hivernal" (vitesse ≤ 50 km/h) :	11500	12000	10800
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTR) :			
2.2.1 Sans dispositif de freinage de remorque :	néant / 13500	néant / 13500	néant / 12500
2.2.1.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein à inertie dans la limite de celui indiqué en 2.2.1 :	15000	15500	14300
2.2.2 Avec dispositif de freinage de remorque :	3500	3500	3500
2.4 Masse en charge techniquement admissible :	18750	18750	18750
2.5 Charges maximales admissibles :	10000	10000	9000
2.5.1 Sur l'essieu 1 :	3700	4000	3600
2.5.1.1 Engin de service hivernal :	4140	4480	4030
2.5.2 Sur l'essieu 2 :	7000	7000	6300
2.5.2.1 Engin de service hivernal :	7840	7840	7050
2.6 Voie avant :		1,825	
2.7 Voie arrière :		1,733	
2.8 Empattement :	2,700	2,900	3,200
		3,500	3,800
			4,100
			5,100

Variantes :	VERSION E5					Cabine Longue (CL)					Cabine 4 Portes (C4)							
	27E5	29E5	32E5	35E5	38E5	41E5	44E5	47E5	51E5	27E5	29E5	32E5	35E5	38E5	41E5	44E5	47E5	51E5
2.8	2,700	2,900	3,200	3,500	3,800	4,100	4,400	4,700	5,100	2,700	2,900	3,200	3,500	3,800	4,100	4,400	4,700	5,100
2.9	3,455	3,488	3,526	3,544	3,567	3,598	3,632	3,666	3,718	3,504	3,517	3,551	3,588	3,607	3,629	3,661	3,695	3,718
2.9.0	2,440	2,466	2,509	2,524	2,537	2,557	2,586	2,590	2,630	2,480	2,497	2,526	2,554	2,570	2,585	2,606	2,616	2,630
2.9.1	1,002	999	1,017	1,020	1,030	1,041	1,066	1,076	1,088	1,024	1,020	1,025	1,034	1,037	1,044	1,055	1,079	1,088
2.9.2	1,515	1,645	1,865	2,035	2,225	2,425	2,615	3,075	3,718	1,515	1,645	1,865	2,035	2,225	2,425	2,615	2,815	3,075
2.10	5,430	5,820	6,340	6,810	7,300	7,800	8,290	9,450	10,880	5,490	5,820	6,340	6,810	7,300	7,800	8,290	8,790	9,450
2.11	1,327	1,470	1,686	1,910	2,125	2,340	2,565	2,775	3,064	1,070	1,171	1,304	1,422	1,542	1,662	1,783	1,904	2,025
2.11.1	1,755	1,885	2,080	2,275	2,470	2,665	2,860	3,055	3,315	1,620	1,812	2,080	2,275	2,470	2,665	2,860	3,055	3,315
2.11.2	1,875	2,005	2,200	2,395	2,590	2,785	2,980	3,175	3,435	1,740	1,932	2,200	2,395	2,590	2,785	2,980	3,175	3,435
2.11.3	5,850	6,180	6,675	7,170	7,665	8,160	8,655	9,150	9,810	5,715	6,107	6,675	7,170	7,665	8,160	8,655	9,150	9,810
2.12	0,251	0,286	0,339	0,391	0,444	0,496	0,549	0,601	0,671	0,155	0,159	0,175	0,228	0,280	0,333	0,385	0,438	0,508
2.12.1	0,465	0,494	0,535	0,573	0,616	0,658	0,699	0,741	0,796	0,430	0,480	0,518	0,554	0,594	0,634	0,669	0,711	0,763
2.12.2																		
2.15																		

VEHICULES LIVRES EN CHASSIS CABINE		Cabine Longue (CL)		Cabine 4 Portes (C4)	
2.9	1,275	1,275	1,275	1,275	1,275
2.9.0	2,234	2,234	2,234	2,234	2,234
2.9.1	2,656	2,656	2,656	2,656	2,656
2.9.2	911	911	911	911	911
2.10	1,275	1,275	1,275	1,275	1,275
2.11	2,550	2,550	2,550	2,550	2,550
2.11.1	2,550	2,550	2,550	2,550	2,550
2.11.2	2,550	2,550	2,550	2,550	2,550
2.11.3	2,550	2,550	2,550	2,550	2,550
2.12	0,443	0,443	0,443	0,443	0,443
2.12.1	0,443	0,443	0,443	0,443	0,443
2.12.2	0,443	0,443	0,443	0,443	0,443
2.15	1,752	1,752	1,752	1,752	1,752

### VALEURS LIMITEES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche.  
valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé  
(valeur limite du freinage).

2.9.0 Total :

2.9.1 Sur l'essieu 1 :

2.9.2 Sur l'essieu 2 :

2.10 Porte-à-faux avant :

2.11 Porte-à-faux arrière :

2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :

2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoire :

2.11.3 Maxi avec ferrures et accessoires :

2.12 Longueur hors tout :

2.13 Largeur hors tout :

2.14

sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule :

du centre de gravité de la charge : (carrosserie, aménagement et équipements, cargaison).

Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale

de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus :

2.14.1 Distance mini :

2.14.2 Distance maxi :

2.15 Distance mini entre l'entrée de carrosserie

et l'axe du dernier essieu avant :

(\*) 2,600 m pour superstructure à parois épaisses pour le transport sous température dirigée.

NOTA : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9) il est admis de pouvoir augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 300 kg.

### CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT TRUCKS SAS - 99 Route de LYON - 69802 SAINT PRIEST, constructeur, certifie que le véhicule livré :

(1) en châssis-cabine (voir notas)

(2) dénomination

D.1	Marque	RENAULT
D.2	Type Variantes* Versions*	44AGE4 CC 27E5
D.3	Dénomination commerciale	MIDLUM
E	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type (1)	VF644AGE00006497
F.1	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	10000 - 9000
F.2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	10000
F3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)*	NEANT
J	Catégorie internationale	N2
J.1	Genre national*	CAM
K	Numéro de la réception par type	L-0117-06-04
P.1	Cylindrée (cm <sup>3</sup> )	4764
P.2	Puissance nette maxi (kW)*	158
P.3	Source d'énergie	Gazole
P.6	Puissance administrative (CV)	13
S.1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)*	003
U.1	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))*	Position échappement : VERTICALE (V) Niveau sonore : 078
U.2	Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn <sup>-1</sup> )	2645
V.7	CO2 (g/km)	N.C
V.9	Classe environnementale*	DXI 5 : TR25 0555*0651C

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;
  - sort de nos usines (magasins) le :
  - pour être livré à :
- (Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Lyon, le 05/03/2009

  
Gérard ARMANET  
Responsable pôle Order Management  
RENAULT TRUCKS SAS

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation dans le genre CAM du véhicule livré en châssis-cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation dans le genre VASP (sauf BOM), du véhicule livré en châssis cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : Ce véhicule est apte à circuler en engin de service hivernal dans les conditions ci-après :

-- E5 :  
PTAC : 11500 kg  
PTRA : 15000 kg  
Maxi sur essieu 1 : 4140 kg  
Maxi sur essieu 2 : 7840 kg

-- E6 :  
PTAC : 12000 kg  
PTRA : 15500 kg  
Maxi sur essieu 1 : 4480 kg  
Maxi sur essieu 2 : 7840 kg

-- E7 :  
PTAC : 10800 kg  
PTRA : 14300 kg  
Maxi sur essieu 1 : 4030 kg  
Maxi sur essieu 2 : 7050 kg

Il devra subir une réception à titre isolé par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement avant son immatriculation.



# PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

44AGE4

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur RENAULT TRUCKS SAS, 99 Route de LYON, 69802 SAINT PRIEST que les véhicules de :

- catégorie internationale : N2
- genre : châssis-cabine pour CAM ou pour VASP
- marque : RENAULT
- type : 44AGE4
- variantes : CC - CL - C4
- versions : 27E5 - 29E5 - 32E5 - 35E5 - 38E5 - 41E5 - 44E5 - 47E5 - 51E5  
27E6 - 29E6 - 32E6 - 35E6 - 38E6 - 41E6 - 44E6 - 47E6 - 51E6  
27E7 - 29E7 - 32E7 - 35E7 - 38E7 - 41E7 - 44E7 - 47E7 - 51E7

livrés en châssis-cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété.

Cette extension est motivée par l'introduction du réservoir à carburant de 310l acier, et des boîtes de vitesses 9S 1110TO, 9S 1111TO, 9S 1115TO, 6AS 800 TO.

Nota : néant.

Mentions particulières : néant.

Fait à LYON, le 15 mai 2008

l'attaché à la division des contrôles techniques,  
ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Alain DANIERE

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro L-0117-06-04

Fait à LYON, le 15 mai 2008

Pour le directeur régional de l'Industrie, de la recherche et de l'environnement,  
et par délégation,  
l'attaché à la division des contrôles techniques, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

Jean Luc PRAT

44AGE4

## VERSIONS E6 ou E7

Variantes :	Cabine Courte (CC)				Cabine Longue (CL)				Cabine 4 Portes (C4)									
	27E6	29E6	32E6	35E6	38E6	41E6	44E6	47E6	51E6	27E7	29E7	32E7	35E7	38E7	41E7	44E7	47E7	51E7
2.8 Empattement :	2,700	2,900	3,200	3,500	3,800	4,100	4,400	4,700	5,100	2,700	2,900	3,200	3,500	3,800	4,100	4,400	4,700	5,100
2.9 Masse à vide du véhicule en ordre de marche. Ces masses (variant dans la limite de 8%) peuvent augmenter en fonction des options d'équipement :	3460	3473	3506	3544	3562	3585	3616	3650	3674	3522	3535	3568	3606	3625	3647	3679	3713	3736
2.9.0 Total :	2446	2462	2489	2515	2530	2543	2563	2572	2586	2466	2503	2532	2560	2576	2591	2612	2622	2636
2.9.1 Sur l'essieu 1 :	1014	1011	1017	1029	1032	1042	1053	1078	1088	1036	1032	1037	1046	1049	1056	1067	1081	1100
2.9.2 Sur l'essieu 2 :	1432	1451	1472	1486	1502	1501	1510	1502	1502	1430	1471	1495	1520	1527	1535	1545	1541	1536
2.10 Porte-à-faux avant :	1,515	1,645	1,865	2,035	2,225	2,425	2,615	2,815	3,075	1,515	1,645	1,865	2,035	2,225	2,425	2,615	2,815	3,075
2.11 Porte-à-faux arrière :	5,490	5,820	6,340	6,810	7,300	7,800	8,290	8,790	9,450	5,490	5,820	6,340	6,810	7,300	7,800	8,290	8,790	9,450
2.12 Longueur hors tout :																		
2.13 Largeur hors tout :																		

## VALEURS LIMITEES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche. valeurs limitées minimales pour le véhicule carrossé (valeurs limites du freinage)	Cabine Courte (CC)				Cabine Longue (CL)				Cabine 4 Portes (C4)									
	27E6	29E6	32E6	35E6	38E6	41E6	44E6	47E6	51E6	27E7	29E7	32E7	35E7	38E7	41E7	44E7	47E7	51E7
2.9.0 Total :	2446	2462	2489	2515	2530	2543	2563	2572	2586	2466	2503	2532	2560	2576	2591	2612	2622	2636
2.9.1 Sur l'essieu 1 :	1014	1011	1017	1029	1032	1042	1053	1078	1088	1036	1032	1037	1046	1049	1056	1067	1081	1100
2.9.2 Sur l'essieu 2 :	1432	1451	1472	1486	1502	1501	1510	1502	1502	1430	1471	1495	1520	1527	1535	1545	1541	1536
2.10 Porte-à-faux avant :	1,515	1,645	1,865	2,035	2,225	2,425	2,615	2,815	3,075	1,515	1,645	1,865	2,035	2,225	2,425	2,615	2,815	3,075
2.11 Porte-à-faux arrière :	5,490	5,820	6,340	6,810	7,300	7,800	8,290	8,790	9,450	5,490	5,820	6,340	6,810	7,300	7,800	8,290	8,790	9,450
2.12 Longueur hors tout :																		
2.13 Largeur hors tout :																		
2.14 Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule : (carrosserie, aménagement et équipements, cargaison). Cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu arrière sur le plan de projection défini ci-dessus :	1,075	1,200	1,368	1,561	1,766	1,952	2,146	2,325	2,574	1,070	1,070	1,092	1,289	1,480	1,670	1,869	2,054	2,310
2.14.1 Distance mini :	0,318	0,359	0,418	0,478	0,538	0,598	0,658	0,719	0,796	0,155	0,195	0,255	0,315	0,375	0,435	0,495	0,555	0,635
2.14.2 Distance maxi :	0,691	0,629	0,684	0,738	0,795	0,853	0,906	0,966	1,041	0,430	0,530	0,669	0,720	0,775	0,830	0,880	0,938	1,010
2.15 Distance mini entre l'entrée de carrosserie et l'axe du dernier essieu avant :																		

NOTA : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir 7.9) il est admis de pouvoir augmenter le poids total autorisé en charge (2.1) et le poids total roulant autorisé (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce, dans la limite de 300 kg.

### 3 MOTEUR

- 3.1 Dénomination : DXI 5
- |               |               |                |
|---------------|---------------|----------------|
| 160-EC06-TR0  | 190-EC06-TR0  | 215-EC06-TR0   |
| 160-EC06-TR25 | 190-EC06-TR25 | 215-EC06-TR25  |
|               |               | 215-EC06B-TR0  |
|               |               | 215-EC06B-TR25 |
- 3.1.1 Marque : RENAULT.  
 3.1.2 Marquage moteur : sur plaque côté droit du moteur.  
 3.2 Description général :  
 3.2.1 Genre : Diesel - 4 temps.  
 3.2.2 Principe de fonctionnement : moteur à combustion interne à pistons en mouvement linéaire et vilebrequin.  
 3.2.3 Suralimentation : par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement.  
 3.2.4 Dispositif anti-pollution : convertisseur catalytique à injection d'urée  
 3.3 Nombre et disposition des cylindres : 4 verticaux en ligne  
 3.4 Cylindrée (cm<sup>3</sup>) : 4764  
 3.5 Rapport volumétrique de compression (± 0,3) : 18,1  
 3.6 Puissance maximale (kW) : 118 140 158  
 3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) : 2300  
 3.8 Couple maximal (daNm ISO) : 58 68 80  
 3.9 Régime de couple maximal (tr/min) : 1200  
 3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) (± 100) : 2645  
 3.11 Carburant utilisé : gazole.  
 3.12 Réservoir de carburant :

	à droite ou à gauche				
	80	130	135	215	310
3.12.2 Capacité (litres)	Plastique/alu Plastique Aluminium Acier Acier				
3.12.3 Matériau	Plastique/alu Plastique Aluminium Acier Acier				

- 3.12.4 Réservoirs d'urée :  
 3.12.4.1 Emplacement : à droite  
 3.12.4.2 Capacité (litres) : 20  
 3.12.4.3 Matériau : Plastique  
 3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injection directe pour injecteurs électroniques et rampe commune.  
 3.14 Type de filtre à air : sec.  
 3.15 Allumage : par compression.  
 3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (V) : 24  
 3.17 Dispositif d'antiparasitage : oui  
 3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau.  
 3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1  
 3.20 Niveau sonore au point fixe :  
 3.20.1 Valeur du niveau sonore (dB(A)) : 84 (L) 78 (VH) 83(VV)  
 3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1725  
 3.20.3 Position de la sortie de l'échappement :  
 - Silencieux côté gauche : sortie dirigée vers la droite dans la voie (L), ou la gauche (L) ou verticale (VH).  
 - Silencieux vertical (VV).  
 3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur plaque constructeur.  
 3.24 Classe environnementale :

Réglages moteur	Classe environnementale
160-EC06-TR0 / 190-EC06-TR0 / 215-EC06-TR0(*)	0555*0651C
160-EC06-TR25 / 190-EC06-TR25 / 215-EC06-TR25	0555*0651C
215-EC06B-TR0(*)	0555*0651E
215-EC06B-TR25	0555*0651E

(\*) la limitation de couple «TR0» (couple moteur non limité en cas de défaillance du système embarqué de surveillance de la réduction des émissions), ne peut équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services d'incendie et les ambulances en application du point 6.5.5.8 de la directive 2006/51/CE.

### 4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

- Type de boîte de vitesses :  
 Boîte **6S 800 TO** - mécanique, 6 rapports en marche AV et 1 en marche AR.  
 Rapports : voir tableau ci-après.  
 Boîte **S5-42 OD** - mécanique, 5 rapports en marche AV et 1 en marche AR.  
 Rapports : 1ère 1/5,72 - 2ème 1/2,94 - 3ème 1/1,61 - 4ème 1/1,0 - 5ème 1/0,76 - AR 1/5,24  
 Boîte **6S 850 OD** - mécanique, 6 rapports en marche AV et 1 en marche AR.  
 Rapports : 1ère 1/6,72 - 2ème 1/3,68 - 3ème 1/2,15 - 4ème 1/1,41 - 5ème 1/1,00 - 6ème 1/0,78 - AR 1/6,03  
 Boîtes **9S 1110TO - 9S 1111TO - 9S 1115TO** - mécaniques, 9 rapports en marche AV et 1 en marche AR.  
 Rapports : 1ère 1/9,48 - 2ème 1/6,58 - 3ème 1/4,68 - 4ème 1/3,48 - 5ème 1/2,62  
 6ème 1/1,89 - 7ème 1/1,35 - 8ème 1/1,00 - 9ème 1/0,75 - AR 1/6,97  
 Boîte **GAS 800 TO** - mécanique automatisée, 6 rapports en marche AV et 1 en marche AR.  
 Rapports : 1ère 1/6,58 - 2ème 1/3,60 - 3ème 1/2,13 - 4ème 1/1,39 - 5ème 1/1,00 - 6ème 1/0,78 - AR 1/6,06  
 Boîte **2500** - automatique, 5 rapports en marche AV et 1 en marche AR.  
 Rapports : 1ère 1/3,51 - 2ème 1/1,90 - 3ème 1/1,44 - 4ème 1/1,00 - 5ème 1/0,74 - AR 1/5,09.  
 4.1.1 Emplacement du (ou des) levier(s) de commande :  
 - au tableau de bord (boîte mécanique).  
 - au volant (boîte mécanique automatisée).  
 - au plancher (boîte automatique).  
 4.2 Type d'embrayage :  
 - monodisque à sec (boîte mécanique et mécanique automatisée).  
 - convertisseur de couples (boîte automatique).  
 4.2.1 Mode de commande :  
 - pédale (boîte mécanique).  
 - sans objet (boîte mécanique automatisée).  
 - automatique (boîte automatique).  
 4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbres à cardans entre boîte et pont arrière.  
 4.4 Démultiplication de la transmission :  
 4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : 9,5 R17,5 (2566).

#### 4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min :

Combinaisons des vitesses	Rapports de boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1 <sup>ère</sup>	6,58	5,857	38,54	3,99
2 <sup>ème</sup>	3,60	ou autres	21,09	7,30
3 <sup>ème</sup>	2,13	rapports	12,48	12,34
4 <sup>ème</sup>	1,39	possibles	8,14	18,91
5 <sup>ème</sup>	1,00	3,308	5,86	26,29
6 <sup>ème</sup>	0,78	3,583	4,57	33,70
AR	6,06	3,727	35,49	4,34
		3,909		
		4,100		
		4,300		
		4,556		
		4,875		
		5,125		
		5,286		
		5,571		

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

- 4.4.3 Boîtes de vitesses pouvant être montées en option  
**S5-42 OD, 6S850 OD, 9S 1110 TO - 9S 1111 TO - 9S 1115 TO, 6AS 800 TO et 2500: 3,308 - 3,583 - 3,727 - 3,909 - 4,100 - 4,300 - 4,556 - 4,875 - 5,125 - 5,286 - 5,571 - 5,857.**  
 4.5 Vitesse maximale calculée au régime de régulation à vide: 173 km/h.  
 4.6 Indicateur de vitesse : oui.  
 4.7 Compteur kilométrique : oui.  
 4.8 Chronotachygraphe : oui.  
 4.9 Limiteur de vitesse : oui.

### 6 SUSPENSION

- 5.1 Avant :  
 Suspension mécanique composée d'un essieu rigide, ressorts à lames paraboliques, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice.  
 5.2 Arrière :  
 Suspension mécanique composée d'un essieu rigide, de ressorts à lames paraboliques, 1 barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques.  
 En option  
 Suspension mécanique composée d'un essieu rigide, ressorts à lames dissymétriques, 1 barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques.  
 Suspension pneumatique composée de 2 bras support, 2 coussins pneumatiques, 2 amortisseurs télescopiques, 1 barre stabilisatrice (option).  
 La régulation de la hauteur du châssis se fait :  
 - automatiquement en cas de variation de charge par l'intermédiaire d'une valve de nivellement électronique,  
 - par télécommande manuelle depuis l'intérieur de la cabine jusqu'à une vitesse de 10 km/h.  
 Un voyant orange situé sur le tableau de bord signale toutes les situations différentes de la situation route.  
 L'air nécessaire à la suspension pneumatique est alimenté depuis un réservoir spécifique à travers une valve de barrage.  
 Cette suspension implique une augmentation du poids à vide du châssis-cabine d'une valeur n'excédant pas 3%.  
 5.2.1 Suspension de(s) essieu(x) moteur(s) :  
 Suspensions mécaniques non équivalentes à une suspension pneumatique.  
 Suspension pneumatique.  
 5.3 Essieux relevables ou délestables : sans objet.  
 5.4 Suspension spécifique : sans objet.

### 6 DIRECTION

Versions	27	29	32	35	38	41	44	47	51
Diamètre braquage	11,18	11,76	12,66	13,54	14,44	15,32	16,22	17,10	18,30

### 7 FREINAGE

- 7.1 Frein de service : système de freinage électropneumatique à gestion électronique (EBS) composé de :  
 - 1 circuit de commande électropneumatique superposé aux circuits pneumatiques.  
 - 2 circuits indépendants entièrement pneumatiques agissant respectivement sur les deux vases à diaphragme des freins de l'essieu 1, et sur les 2 vases des freins de l'essieu 2.  
 7.2 Répartiteur de freinage : non. Fonction gérée électroniquement pour les deux essieux.  
 7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui. Intégré au système de freinage électropneumatique à gestion électronique, catégorie 1 (1 capteur par roue).  
 7.2.2 Dispositif anti-patinage de roue (ASR) : intégré au système de freinage électropneumatique (en option).  
 7.2.3 Fonction de contrôle des usures de garnitures de freins (WCS) : par capteur d'usure sur chacun des étriers de freins (en option).  
 7.3 Freins de secours : constitué par l'indépendance des circuits du frein de service.  
 7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressort.  
 7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :  
 7.5.1 Frein de service : pneumatique.  
 7.5.2 Frein de secours : pneumatique.  
 7.5.3 Frein de stationnement : cylindres à ressort.  
 7.6 Assistance des freins : sans objet.

- 7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie : 2, 3 ou 4 réservoirs d'air comprimé.  
 - essieu 1 : 1 de 15 dm<sup>3</sup>  
 - essieu 2 : 1 de 15 dm<sup>3</sup>  
 - parcs et remorque : 1 de 15 cm<sup>3</sup>  
 - auxiliaires (si suspension pneumatique sur essieu 2) : 1 de 25 dm<sup>3</sup>  
 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : voyants lumineux sur tableau de bord.  
 7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : défaillance pneumatique ou électronique.  
 7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :  
 - par la réalisation d'une défaillance.  
 - par la mise sous tension pour l'antibloqueur.  
 7.8 Type de freins :  
 7.8.1 Frein de service :  
 7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques ventilés.  
 7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques ventilés.  
 7.8.2 Frein de secours : à disques ventilés.  
 7.8.3 Frein de stationnement : à disques ventilés.  
 Frein de rampe en option : système complémentaire de freinage de stationnement agissant sur le frein de service des roues avant, commandé par actionnement du robinet de frein de stationnement.  
 7.9 Dispositif ralentisseur :  
 - porteur remorqueur : en série sur échappement, en option électromagnétique sur transmission.  
 - porteur solo : en option sur échappement et/ou électromagnétique sur transmission.  
 7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : sans objet.  
 7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des masses : électromagnétique sur transmission.  
 7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : sans objet.  
 7.10 Circuit de freinage pour la remorque sur les véhicules porteur-remorqueurs : oui. Le freinage du véhicule remorqué est commandé électriquement : prise ISO 7638 et pneumatiquement par la valve électropneumatique de commande remorque pilotée par :  
 - une commande électrique.  
 - une commande pneumatique issue du circuit des freins de l'essieu 1.  
 - une commande pneumatique issue du robinet du frein de stationnement.  
 Il existe une position "test" permettant de défreiner le véhicule remorqué pour s'assurer que le frein de stationnement du véhicule tracteur retient seul l'ensemble dans la pente.  
 Le véhicule est équipé :  
 - d'une prise ISO 7638 (1996) à 7 broches.  
 - d'un voyant au tableau de bord signalant toute défaillance du dispositif antibloqueur du véhicule remorqué.  
 7.10.1 Commande séparée de freinage du véhicule remorqué : non.  
 7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui. En cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.  
 7.10.3 Fonction contrôle de la force d'attelage (CFCS) effectuée automatiquement par le calculateur par comparaison des pressions entre le tracteur et le véhicule remorqué.

### 8 CARROSSERIE

- 8.1 Carrosserie : châssis-cabine.  
 Cabine courte (variante CC) ou longue (variante CL) ou 4 portes (variante C4).  
 8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier.  
 8.3 Nombre de places assises :  
 - Cabines CC et CL : 2 ou 3 en option.  
 - Cabine C4 : 6 (7 en option).  
 8.4 Sièges :  
 8.4.1 A l'avant : 1 siège pour conducteur, 1 siège pour passager, (ou 1 banquette double, face à la route)  
 8.4.2 A l'arrière : 1 banquette 4 passagers (cabine C4)  
 8.5 Nombre de portes :  
 8.5.1 Latérales :  
 Cabines CC et CL : 2  
 Cabine C4 : 4  
 8.5.2 Arrière : sans objet.  
 8.5.3 Fermetures : de sécurité à 2 positions.  
 8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :  
 - 2 glaces descendantes sur portes ou en option 1 glace coulissante et 1 glace fixe sur partie inférieure de(s) porte(s).  
 - 1 glace fixe sur panneau arrière de la cabine, en option  
 - sur cabine longue (CL) : glace latérale sur partie(s) arrière de la carrosserie.  
 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.  
 8.7 Pare brise : feuilleté.  
 8.7.1 Pare brise : feuilleté.  
 8.7.2 Vitres latérales : trempé.  
 8.7.3 Lunette arrière : trempé.  
 8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :  
 8.8.1 Places avant : 2 ceintures 3 points à rétracteurs pour les places extrêmes.  
 (une ceinture 3 points à rétracteur pour la place centrale).  
 8.8.2 Places arrière : sans objet.  
 8.9 Dispositif de protection latérale : sera monté lors du carrossage.  
 8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :  
 8.10.1 Avant : oui.  
 8.10.2 Arrière : en option (voir attestation d'équipement).  
 8.11 Système anti-projections :  
 8.11.1 Essieu 1 : oui.  
 8.11.2 Essieu 2 : non (à monter lors du carrossage).

### 9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 Feux de route : 2  
 En option : 2 feux de route supplémentaires longue-portée (les feux de route s'éteignent lorsque les feux longue-portée s'allument).  
 9.2 Feux de croisement : 2  
 9.3 Feux de position :  
 9.3.1 Avant : 2 incorporés dans les feux de croisement.  
 9.3.2 Latéraux : non (montés lors du carrossage).  
 9.4 Feux de position arrière : 2 (groupés avec le bloc feux arrière).  
 9.5 Indicateurs de changement de direction :  
 9.5.1 Avant : 2  
 9.5.2 Arrière : 2 (groupés avec le bloc feux arrière).  
 9.5.3 Latéraux : 2  
 9.6 Feux stop : 2 (groupés avec le bloc feux arrière).  
 9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 (groupé avec le bloc feux arrière gauche ou 2 indépendants).  
 9.8 Dispositifs réfléchissants :  
 9.8.1 Avant : non.  
 9.8.2 Arrière : 2 (groupés avec le bloc feux arrière ou 2 indépendants).  
 9.8.3 Latéraux : non (montés lors du carrossage).  
 9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.  
 9.10 Feux de marche arrière : 1 (groupé avec le bloc feux arrière).  
 9.11 Feux de brouillard :  
 9.11.1 Avant : en option.  
 9.11.2 Arrière : 2  
 9.12 Feux d'encastrement :  
 9.12.1 Avant : 2  
 9.12.2 Arrière : non (montés lors du carrossage).  
 9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : à monter lors du carrossage.  
 9.14 Feux spéciaux bleus catégorie A : sans objet.  
 9.15 Pare-soleil : en option au-dessus du pare-brise à l'extérieur.

### 10 DIVERS

- 10.1 Accessoires :  
 10.1.1 Essuie-glace : 2  
 10.1.2 Lave-glace : 2  
 10.1.3 Rétroviseurs :  
 10.1.3.1 Extérieur :  
 - à gauche : 1 principal et 1 grand angle.  
 - à droite : 1 principal, 1 grand angle et 1 d'accostage.  
 Le dimensionnement des bras supportant les rétroviseurs principaux doit être adapté en fonction de la largeur maximale hors tout du véhicule après carrossage.  
 - face avant sur pavillon : anti-éclaboussure.  
 10.1.4 Avertisseur sonore : 1 sur châssis ou 2 sur pavillon.  
 10.1.5 Dispositif antivol : sur colonne de direction.  
 10.1.6 Extincteur de 6 kg à l'extérieur du véhicule (monté lors du carrossage).  
 10.1.7 Chauffage autonome : en option, chauffage autonome à combustible liquide (pour cabines CL et C4 uniquement).  
 10.2 Marques d'identité :  
 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : en bas de l'encadrement de la portière avant gauche.  
 10.2.2 Emplacement de la trappe à froid du numéro d'identification : sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit au niveau du passage de roues avant.  
 10.2.3 Structure du numéro d'identification :  

V	F	6	4	4	A	G	E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur		Descripteur										Indicateur							

 10.2.4 Le numéro d'identification commence à :  

V	F	6	4	4	A	G	E	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Le type figure sur la plaque constructeur.  
 10.2.5 Identification du moteur : à droite du moteur et sur cache-culbuteur.

### 11 VISITES TECHNIQUES

- 11.1 Emplacement de la plaque constructeur : néant.  
 11.2 Pression déclarée par le constructeur : 11 bars.  
 11.3 Pression de disjonction : 12,5 bars.  
 11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) pour porteur remorqueur.  
 11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : 8 bars.  
 11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : 8 bars.  
 11.5 Longueur des bras de levier (mm) : sans objet.  
 11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : néant.  
 11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné ou étiquette adhésive de couleur.  
**Inscription**  

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1.
Bleu	Circuit frein essieu 2 ;
Rouge	Circuit remorque et stationnement (pour porteur remorqueur)
Marron	Circuits auxiliaires

 11.8 Observations : néant.